

COMPOSANTES DE LA FORMATION

BC01 : Préparation et animation de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage de char à voile

BC02 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif



EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.
- Être âgé de 17 ans au minimum à l'entrée de formation
- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'encadrement (moins de 3 ans)
- Valider le test technique et de connaissances. Le test technique validé a une durée de validité équivalente au temps d'enregistrement de la certification au RNCP.

CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site de la FF Char à voile : www.ffcv.org

PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CQP Assistant moniteur de Char à Voile
CONDITIONS D'EXERCICE	Initiation à la pratique du char à voile de loisirs dans le support certifié (char assis/allongé, char debout ou char tracté).
LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE	En autonomie, que pour des publics en loisir en initiation ou découverte. Jusqu'à un vent de 6 beauforts. Avec un nombre maximum de 8 chars Jusqu'au niveau 3 du livret du pilote de la FFCV (1er niveau technique : capable de rouler dans une zone de roulage sécurisée par le centre) A l'exclusion des publics jeunes au-dessous de 8 ans.